

« Renforcement de la résilience régionale grâce à des services météorologiques, hydrologiques et climatiques améliorés dans les pays membres de la Commission de l'océan Indien »

**DEUXIEME SESSION DU COMITE DE PILOTAGE DU
PROJET HYDROMET/COI**

NOTE CONCEPTUELLE

Date : 10 au 11 OCTOBRE 2024 Heure de début : 09 :00 Heure locale
--

Lieu : Antananarivo - Madagascar

Table des matières

1	INTRODUCTION	3
2	OBJECTIFS	4
3	RESULTATS ATTENDUS.....	4
4	PARTICIPATION.....	4
5	ANNEXES.....	5
5.1	ANNEXE 1 : ORDRE DU JOUR PROVISOIRE	7
5.2	ANNEXE 2 : ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE	10
5.3	ANNEXE 3 : PROGRAMME	18

1 INTRODUCTION

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale composée de cinq États membres : L'Union des Comores, la France au nom de la Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Créée par la Déclaration de Port Louis en 1982, la COI a été institutionnalisée aux Seychelles en 1984 par l'Accord général de coopération, plus connu sous le nom d'"Accord de Victoria".

La crise climatique, et en particulier les événements extrêmes, a de nouveau apporté la preuve qu'elle constitue une menace sérieuse pour l'existence de l'humanité sur le continent africain. Le cyclone FREDDY, reconnu comme le plus long jamais enregistré, a causé environ un demi-milliard de dollars américains de pertes et de dommages. Avec les tensions géopolitiques, l'insécurité alimentaire et l'inflation sur les marchés des produits de base, le changement climatique affecte le produit intérieur brut (PIB) des pays année après année. La lutte contre le changement climatique est donc un défi de la plus haute importance au niveau de la région. En tant que crise de sécurité nationale dans certains pays, le changement climatique est abordé en sensibilisant à ses impacts, en fournissant des alertes précoces et des services d'information sur le climat afin de renforcer la résilience et de soutenir l'adaptation.

Pour faire face à leur vulnérabilité face aux nombreux risques météorologiques, hydrologiques et climatiques, notamment les inondations, les sécheresses, les tempêtes, les cyclones tropicaux, les vagues de chaleur, les vagues et ondes de tempête, les États insulaires de la COI ont besoin de meilleurs services climatiques et de systèmes d'alerte précoce afin de mieux planifier l'adaptation et la résilience au changement climatique dans la région.

Par ailleurs, la région présente des faiblesses et lacunes notamment un nombre limité de systèmes d'observation, les méthodes, outils et produits non mis à jour, des capacités institutionnelles et compétences du personnel à moderniser. Ces contraintes ont été à l'origine de la formulation du projet HYDROMET.

L'objectif de développement du projet HYDROMET est de renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des communautés régionales et nationales aux impacts du changement climatique dans les États insulaires du sud-ouest de l'océan Indien. Ce projet est financé par l'Agence française de développement, l'Union européenne et le Fonds vert pour le climat.

Par le biais des accords entre l'AFD et la COI (AFD CZZ 2343 01 Z et EU CZZ 2343 03, datés du 26 novembre 2021, et AFD, GCF et COI (AFD CZZ 3202 01 U daté du 17 décembre 2021), la COI a été désignée pour servir d'Entité d'Exécution ("EE") du Projet Hydromet. La COI est responsable de la gestion et du suivi du projet.

Ce projet de 5 ans a comme bénéficiaires les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles. Son objectif sera atteint par :

- a. le renforcement institutionnel, les réformes et le renforcement des capacités aux niveaux régional et national, et l'engagement public-privé.
- b. l'amélioration et la modernisation des systèmes et services hydrométéorologiques qui fourniront aux utilisateurs des informations opportunes, fiables et précises pour prévenir, atténuer et s'adapter aux risques liés au climat et au changement climatique ; et,
- c. le renforcement de l'utilisation des services climatiques, l'établissement d'une prévision multirisque basée sur l'impact et une alerte précoce (MH-IBF-EWA) soutenue par un système de connaissance et d'aide à la décision, et l'amélioration de la capacité à mettre en œuvre une prévision multirisque basée sur l'impact et des services d'alerte précoce (MH-IBF-EWS) centrés sur la population.

Le projet est mis en œuvre depuis 2023 et sa deuxième année de mise en œuvre est en cours. Le projet HYDROMET est piloté par un comité composé de la COI, des institutions nationales bénéficiaires et des partenaires invités. Ce comité assure la supervision et l'orientation stratégique générale, la direction et les conseils techniques pour la mise en œuvre du projet et contribue ainsi à la réalisation

des politiques régionales. Le comité supervise la mise en œuvre, redéfinit ou réajuste les activités, assure la revue et la validation des programmes de travaux et rapports.

2 OBJECTIFS

Le deuxième Comité de pilotage du projet HYDROMET est l'organe conseil et directeur du projet qui assure une supervision et une orientation de haut niveau pour la mise en œuvre des activités du projet, en soutenant la coordination régionale en harmonie avec la mise en œuvre des objectifs du développement durable.

Les objectifs spécifiques de la réunion de pilotage sont les suivants :

- Évaluer les progrès et les résultats de la mise en œuvre du projet HYDROMET par la COI et ses partenaires ;
- fournir les avis et conseils techniques pour guider et faciliter la mise en œuvre du projet ;
- Examiner et approuver les programmes de travail et budgets soumis à son examen ;
- assurer une revue générale de la mise en œuvre tenant compte des programmes de travail, des rapports d'étape ;
- Renforcer et promouvoir les synergies et les partenariats avec d'autres projets et partenaires ;

3 RESULTATS ATTENDUS

Le comité de pilotage HYDROMET devra aboutir aux résultats suivants :

- Recommandations du précédent COPIL évalué ;
- Progrès dans la mise en œuvre du projet partagé et apprécié ;
- Sensibilisation accrue des partenaires sur les réalisations et les perspectives ;
- Plans de travail et les budgets pour 2024 et 2025 examinés et validés.
- Synergies et des partenariats renforcés.

4 PARTICIPATION

Le comité de pilotage est composé des représentants du secrétariat général de la COI (entité de mise en œuvre du projet) et des points focaux nationaux et officiers permanents de liaison de la COI aux Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles et la France. Le comité de pilotage peut inviter des participants additionnels comme conseillers et/ou observateurs comprenant les quatre coordonnateurs nationaux, les quatre autorités nationales désignés pour le fond vert, un représentant de l'AFD, un représentant de la Commission Européenne à Maurice, un représentant de l'OMM et/ou des représentants des services météorologiques avancés pour donner des avis techniques pour la mise en œuvre du projet. Le représentant du Secrétaire Général de la COI (le Chargé de Mission responsable du projet) assure la présidence du comité de pilotage, le coordonnateur régional la co-présidence, l'Unité de Gestion (AT et Assistant Administratif et Financier) assure le secrétariat et la logistique, le comptable du projet (SAF de la COI) ainsi que le Service Marchés et Contrats de la COI qui ont la responsabilité de la mise en œuvre du projet. Le consultant OMM (M. Jean Pierre Ceron) est invité comme expert conseiller pour la présentation du plan de mise en œuvre de la démonstration du CCR à valider par le comité.

5 ANNEXES

5.1 ANNEXE 1 : ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Document N° HYDROMET/COI /COPIL2/DOC1.1a

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DEUXIEME SESSION DU COMITE DE PILOTAGE DU PROJET HYDROMET/COI

1. ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION

- 1.1 Ouverture de la session
- 1.2 Approbation de l'ordre du jour et du programme
- 1.3 Message des partenaires

2. RAPPORTS des activités en 2023 et 2024

- 2.1 Rapport sur la mise en œuvre des recommandations et décisions du COPIL
1
- 2.2 Rapport sur les progrès, les réalisations techniques et financières en 2023
et 2024
- 2.3 Contrat de l'Assistance Technique

3. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET

- 3.1 Programme de travail et budget 2024 et 2025
- 3.2 Plan de Passation des Marchés
- 3.2 Mise à jour du budget 2023-2027

4. SYNERGIES AVEC LES AUTRES PROGRAMMES ET CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

- 4.1 Partenariats existants et futurs (OMM, BAD, BM, OACPS, CLIMSA, ...) :
activités conjointes avec HYDROMET
- 4.2 Dialogue sur les priorités des pays à la lumière des avancées

technologiques et des partenariats actuels au niveau national, régional et global

- 4.3 Présentation et adoption du plan de mise en œuvre de la démonstration du Centre Climatique Régional en réseau
- 4.4 Dialogue sur les fonctions et les rôles des pays pour la mise en place et l'opérationnalisation des Centres Régionaux pour le climat, la formation, la calibration et la maintenance
- 4.5 Gestion des contributions des pays
- 4.6 Dialogue sur la préparation des sites d'accueil des radars
- 4.7 Dialogue sur la capitalisation des investissements radars et leur maintenance
- 4.8 Dialogue sur les recyclages, recrutements et formation de personnel (possibilités de prise en charge des nouveau recrutés à la fin du projet)

5. RECOMMANDATIONS ET DECISIONS

- 5.1 Préparation, revue et adoption des recommandations et décisions

6. CLÔTURE DE LA SESSION

5.2 ANNEXE 2 : ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

DEUXIEME COMITE DE PILOTAGE DU PROJET HYDROMET

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Document N° HYDROMET/COI/COPIL2/DOC1.1b

1. Ordre du jour et organisation de la session

1.1 Ouverture de la session

La deuxième session du Comité de Pilotage (COPIL2) du projet HYDROMET s'ouvrira le 10 octobre 2024 à 09h00 à ANTANANARIVO - MADAGASCAR. La cérémonie d'ouverture contiendra les mots de bienvenue du pays hôte et de la COI qui assure la présidence du comité, les déclarations des invités spéciaux et partenaires financiers puis le discours d'ouverture officielle par un représentant du gouvernement du pays hôte.

1.2 Approbation de l'ordre du jour et du programme

L'ordre du jour provisoire sera soumis à l'approbation du COPIL après l'ouverture de la session. L'ordre du jour peut être modifié par le Comité à tout moment de la session.

Le COPIL décidera sur les heures et le programme de travail de la réunion. Il sera ajusté si nécessaire au cours de la session.

1.3 Messages d'appréciation et de bonne volonté

Les membres du COPIL et les partenaires clés pour la mise en œuvre du programme HYDROMET présenteront leurs messages d'appréciation, de bonne volonté et leurs remarques. L'objectif de développement du projet HYDROMET qui est de renforcer la résilience et les capacités d'adaptation dans la région sud-Ouest de l'océan Indien à travers l'amélioration des alertes et autres services hydrométéorologiques s'inscrit dans le cadre de la réalisation des Objectifs de Développement Durable et en particulier l'objectif 13 dédié au combat pour faire face aux changements climatiques. Les états membres et les partenaires de la COI présenteront notamment leurs appréciations, intérêts et remarques sur la coopération avec la COI dans ce domaine, leurs défis et engagements pour la mise en œuvre du programme HYDROMET à inscrire dans la durée dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie régionale pour l'adaptation au changement

climatique de la COI. L'état des initiatives pour la résilience et l'adaptation dans la région sera ainsi documentée.

Les déclarations et remarques réaffirmant les engagements en faveur de la modernisation des alertes et systèmes d'informations hydrométéorologiques pour la résilience et l'adaptation dans la région seront les bienvenues. Les réalisations et perspectives de la coopération internationale entre la COI, les instruments de l'intégration des états insulaires en particulier puis du monde en développement en général seront partagées pour inspirer le renforcement du partenariat international pour la mise en œuvre durable du programme HYDROMET.

2. Rapports des activités en 2023 et 2024

2.1 Etat de mise en œuvre des recommandations du COPIL 1

Au titre de cet élément à l'ordre du jour, un représentant de l'UGP présentera le rapport sur l'état de mise en œuvre des recommandations et décisions du COPIL 1. Cette présentation mettra en lumière les progrès et lacunes dans la mise en œuvre des recommandations et décisions du COPIL 1 par l'UGP et les partenaires pertinents. Elle sera suivie d'un débat général sur les questions émergentes et un point sera fait sur l'appréciation des résultats obtenus.

2.2 Progrès réalisés entre janvier 2023 et septembre 2024

Le programme HYDROMET a démarré ses activités en 2023. Un COPIL a été organisé pour partager les informations sur le projet et faire la reconnaissance des acteurs. Le rapport sur les progrès réalisés entre janvier 2023 et septembre 2024 sera présenté par la COI avec l'appui l'Unité de Gestion du Programme (UGP). Cette présentation mettra en évidence les performances techniques et financières du programme HYDROMET sur la base de ces indicateurs clés au niveau national et régional. Le point sera fait sur les relations avec les pays (notamment l'état de mise en œuvre des conventions COI-Pays), les organisations partenaires, le personnel et les questions financières. Les progrès, les opportunités, les contraintes, les enseignements tirés pendant la période concernée pour mieux accélérer les réformes institutionnelles, le renforcement des capacités, la mise à jour des systèmes d'observation, d'échange et traitement des données puis la fourniture et l'utilisation des produits et services pour notamment lutter contre les effets négatifs des changements climatiques dans la région. Le comité de pilotage

sera invité à examiner et valider les rapports. Une synthèse de ces rapports constitueront une partie du rapport final du comité de pilotage.

2.3 Point sur le contrat de l'Assistance Technique

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) HYDROMET est mis en place par la COI (Entité d'Exécution du projet) sous la supervision de la Cheffe de mission chargée du département environnement durable et changement climatique pour assister la Commission afin de mener les activités et réaliser les objectifs du projet au niveau national et régional. L'UGP inclue une équipe d'assistance technique recrutée au niveau international. Elle soutient la COI pour la coordination avec les pays et les partenaires, participe aux recrutements et passations des marchés sur les équipements, les documents de politiques, stratégies et plans d'actions, les programme de développement des capacités, les sessions de formation. Elle fournit son assistance technique à la COI pour superviser l'exécution des activités régionales et nationales. Un point sera fait sur le contrat d'Assistance Technique en vue d'examiner les options envisageables pour le renforcer et ainsi accélérer la mise en œuvre.

3. Programme de travail et budget

3.1 Programme de travail et budget 2024 et 2025

Les priorités en 2024 ont été articulées autour du recrutement du personnel d'appui et de l'Assistance Technique avec la réunion de démarrage, l'élaboration des plans de travail et budget pour 2024 et leurs mises à jour suite aux visites dans les pays, du plan de passation des marchés, des demandes de propositions et appel à préqualification pour l'acquisition des équipements. Une première réunion de supervision avec l'Agence Française de Développement, des webinaires pour l'élaboration du plan de mise en œuvre de la phase de démonstration du Centre Climatique en réseau pour la région, les réunions de développement puis l'organisation du SWIOCOF 13, de la participation HYDROMET/COI à la COP 2024, autres événements de projets partenaires ainsi que du COPIL 2. Le comité de pilotage sera invité à examiner et adopter les programmes et budget 2024 et 2025.

3.2 Plan de Passation des Marchés

Sous cet élément de l'agenda, l'UGP présentera le plan de passation des marchés et la situation des marchés en cours. Les échanges, discussions suivis des recommandations du comité de pilotage seront synthétisés dans le rapport final. Le comité de pilotage sera invité à examiner et adopter le plan de passation des marchés et donnera les orientations pertinentes pour poursuivre sa mise en œuvre.

3.3 Mise à jour du budget 2023-2027

Suite aux réalités de la mise en œuvre et leçons tirées en 2023 et 2024, une mise à jour du budget 2023-2027 sera proposée au comité de pilotage. Sur la base des réalisations projetés tenant comme du temps restant, les discussions pouvant orienter la réflexion pour une extension du programme et une accélération du développement du partenariat seront menées suivies de recommandations à l'UGP. Le comité de pilotage sera invité à examiner et valider le budget 2023-2027 mis à jour.

4. SYNERGIES AVEC LES AUTRES PROGRAMMES ET CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

Vu la complexité du programme exigeant l'identification et la mobilisation de partenariats variés, des sessions de dialogue sur les activités de collaboration faisant ou pouvant faire l'objet d'accord de partenariat seront organisés. Les déclarations et engagements des partenaires et autres acteurs pour accompagner la mise en œuvre seront enregistrés.

4.1 Partenariats existants et futurs (OMM, BAD, EU, BM, OACPS, CLIMSA, AUC, SADC ...) :

Activités Conjointes avec HYDROMET

Les institutions et programmes partenaires et acteurs y compris, l'Organisation Météorologique Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, l'Organisation des états d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ainsi que les programmes tel que CREWS, SOFF et CLIMSA contribuent à la mise en œuvre du programme HYDROMET. Les responsables de ces organisations et programmes présenteront leurs réalisations en lien avec les priorités HYDROMET suivis de propositions d'activités communes dans le cadre de la mise en œuvre du programme HYDROMET notamment pour 2024 et 2025. Suite aux discussions, le comité sera invité à faire des recommandations pour renforcer ces partenariats qui s'inscriront également dans la recherche des opportunités pour assurer la durabilité des acquis du programme HYDROMET.

4.2 Dialogue sur les priorités des pays à la lumière des avancées technologiques et des partenariats actuels au niveau national, régional et global

Les missions et échanges avec les pays ont aboutis à une actualisation des besoins notamment en équipements, personnel et formations à la lumière des évolutions

scientifiques et technologiques. L'UGP présentera les besoins inscrits dans la convention avec les pays suivi des mises à jour identifiées. Le COPIL examinera et décidera notamment sur les équipements prioritaires à considérer pour les dossiers d'appel d'offre.

4.3 Présentation et adoption du plan de mise en œuvre de la démonstration du Centre Climatique Régional en réseau

L'OMM sur son financement ClimSA a engagé un consultant pour assister la préparation du plan de démonstration pour le Centre Climatique Régional de la région. Ce sous-point permettra au consultant de présenter le plan de démonstration. Suite aux discussions, le COPIL sera invité à examiner et adopter le plan de démonstration et son chronogramme de mise en œuvre.

4.4 Dialogue sur les fonctions et les rôles des pays pour la mise en place et l'opérationnalisation des Centres Régionaux pour le climat, la formation, la calibration et la maintenance

Le plan de mise en œuvre de la démonstration pour le Centre Climatique Régional indiqué ci-dessus contient les rôles et responsabilités des acteurs qui ont des besoins de renforcement des capacités. Ce sous-point permettra aux acteurs impliqués dans la réalisation des produits obligatoires attendus du CCR de partager ces besoins. Le comité sera invité à examiner et faire des recommandations sur le partenariat stratégique pour le renforcement des capacités pour la démonstration et l'opérationnalisation du Centre Climatique Régional. L'UGP présentera les fonctions identifiées lors du SWIOCOF 13 pour les centres de formations, de calibration et maintenance et les rôles des pays pour la mise en œuvre. Le comité de pilotage est invité à examiner puis faire des recommandations aux états pour soutenir les institutions nationales impliquées pour mieux assurer leurs rôles.

4.5 Gestion des contributions des pays

Les états bénéficiaires du programme HYDROMET contribue à son financement. Cette contribution est détaillée dans chaque convention COI-pays pour la mise en œuvre. L'UGP présentera les propositions utiles pour mieux documenter, justifier et valoriser ces contributions. Le comité sera invité à examiner les propositions et faire des recommandations sur les bonnes pratiques pour encourager les états à mobiliser et soutenir la valorisation de ces contributions.

4.6 Dialogue sur la préparation des sites d'accueil des radars

La modernisation des systèmes d'observation dans les pays comprend l'acquisition des radars météorologiques dont l'installation et l'exploitation demandent un

soutien des pays notamment pour la préparation des sites. L'UGP présentera les spécificités du marché des radars et les besoins en termes d'identification et de préparation des sites d'installation, la préparation pour en assurer la maintenance, les pièces de rechange, les coûts d'exploitation et l'amortissement des pièces et du radar. Le comité sera invité à examiner le document et faire les recommandations en soutien à l'acquisition des radars.

4.7 Dialogue sur la capitalisation des investissements radars et leur Maintenance dans le cadre de l'intégration régionale

Suite aux consultations avec les pays, une mise à jour des caractéristiques initiales des radars sera proposée tenant compte de l'expérience existante dans la région et la nécessité d'intégration et des échanges des données afin de disposer d'un réseau de radar opérationnel dans la région qui renforcera la collaboration opérationnelle pour améliorer les alertes augmentant aussi la valeur des données radar dans chaque pays. L'UGP présentera les propositions préparées capitaliser ces investissements et mieux assurer la maintenance exploitant les opportunités de coopération régionale et internationale. Le COPIL examinera les propositions puis fera les recommandations pour accompagner le déploiement de cette infrastructure et son exploitation dans le cadre de la mise en œuvre de l'intégration régionale dans le domaine de la météorologie.

4.8 Dialogue sur les recyclages, recrutements et formation du personnel (possibilités de prise en charge des nouveaux recrutés à la fin du projet)

Les échanges avec les pays montrent des avantages dans l'adaptation des stratégies de développement des capacités pour chaque pays tenant compte du cadre institutionnel et réglementaire applicable. L'UGP présentera un résumé sur les priorités pour chaque pays avec les propositions de formations pour 2025. Le comité est invité à examiner et faire des recommandations tenant compte des formations pour préparer la soutenabilité de la fourniture des services d'alerte moderne après la fin du projet.

5. RECOMMANDATIONS ET DECISIONS

L'UGP préparera et présentera un relevé contenant les conclusions et recommandations à l'issue des travaux. Le COPIL est invité à examiner et adopter ce document.

6. CLÔTURE DE LA SESSION

Le président du COPIL représentant la COI fera un résumé des résultats de la session avec les remarques de clôture. Le représentant du pays hôte fera le

discours de clôture. La session est prévue se terminer à 16h00 locale à Madagascar le 11 octobre 2024.

5.3 ANNEXE 3 : PROGRAMME

PROGRAMME DU DEUXIEME COMITE DE PILOTAGE HYDROMET (COPIL2)
10-11 OCTOBRE 2024

PROGRAMME PROVISOIRE

JOUR 1 : 10 OCTOBRE 2024

HEURE	ACTIVITE	FACILITATEUR
08 :30 – 09 :00	Inscription des participants	COI/HYDROMET/UGP
SESSION I	Ordre du jour et organisation de la session	PRESIDENCE : COI
09 :00 – 10 :00	Mot de bienvenue par le Représentant du SG/COI Remarques de OACPS (à Confirmer) Remarques de l'Union Européenne Remarques de l'AFD Allocution d'ouverture (Représentant du Gouvernement de la République de Madagascar) Photo de Groupe Adoption de l'ordre du jour	
SESSION II	RAPPORTS des activités en 2023 et 2024	PRESIDENCE : COI
10 :00 – 10 :30	Rapport sur la mise en œuvre des recommandations du COPIL 1 Rapport sur les progrès, les réalisations techniques et financières en 2023 et 2024 Point sur le contrat de l'Assistance Technique	• HYDROMET/COI/UGP
10 :30 - 10 :45	Discussions	• Tous
10 :45 – 11 :00	Pause	•
SESSION III	PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET	PRESIDENCE : COI
11 :00 –12 :30	• Programme de travail et budget 2024 et 2025 • Plan de Passation des Marchés • Mise à jour du budget 2023-2027	• HYDROMET/COI/UGP •

12 :30 – 13 :00	Discussions	Tous
13 :00- 14 :30	Pause déjeuner	
SESSION IV	SYNERGIES AVEC LES AUTRES PROGRAMMES ET CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES	PRESIDENCE : COI
14 :30 –15 :00	- Présentation et adoption du plan de mise en œuvre de la démonstration du Centre Climatique Régional en réseau - Discussions	Consultant OMM
15 :00 –16 :00	- Partenariats existants et futurs (OMM/CREWS/SOFF, OACPS/CLIMSA, AUC ...) : activités Conjointes avec HYDROMET - Dialogue sur les priorités des pays à la lumière des avancées technologiques et des partenariats actuels au niveau national, régional et global - Contribution de l'Union Européenne au projet HYDROMET (Rapport ROM)	Partenaires
16 :00- 16 :30	Discussions	Tous
16 :30- 16 :45	Pause	
16 :45- 17 :15	- Dialogue sur les fonctions et les rôles des pays pour la mise en place et l'opérationnalisation des Centres Régionaux pour le climat, la formation, la calibration et la maintenance - Discussions	IOC /HYDROME T/UGP
17 :15	Fin de journée 1	

Jour 2: 11 Octobre 2024

HEURE	ACTIVITE	FACILITATEUR
SESSION IV	SYNERGIES AVEC LES AUTRES PROGRAMMES ET CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES (continue)	PRESIDENCE : COI
09:00 – 09:05	Résumé de la première journée	SG-COI
09:05 – 10:30	- Gestion des contributions des pays - Dialogue sur la capitalisation des investissements radars et leur maintenance - Dialogue sur la préparation des sites d'accueil des radars - Discussions	Tous
10:30 – 11:30	- Dialogue sur les recyclages, recrutements et formation du personnel (possibilités de prise en charge des nouveau recrutés à la fin du projet) - Discussions	Tous
11:30-11:45	Pause	
SESSION V	RECOMMANDATIONS ET DECISIONS	
11:45 – 12:45	Compilation et présentation des recommandations	HYDROMET/C OI/UGP
12:45 - 13:00	- Discussions et adoption - Date et lieu de la prochaine session	Tous
13:00 – 14: 30	Pause déjeuner	Tous
SESSION VI	CLÔTURE DE LA SESSION	PRESIDENCE : COI
14:30 –16:00	- Remarques de clôture des partenaires (OMM, ClimSA, AFD, DUE....) - Résumé de clôture - Allocution formelle de clôture	- Partenaires - COI - Pays hôte
16:00	Fin	